

INFORMATIONS AUX PARENTS



ENTRÉE DES ÉLÈVES :

L'entrée se fait par la porte qui donne sur la cour arrière. La surveillance sur la cour de l'école est assurée à partir de **7 h 40** le matin et de **12 h 35** l'après-midi. L'entrée des élèves se fait à **7 h 55** et **12 h 45**. **Nous vous demandons de respecter les heures et de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école.**

SORTIE DES ÉLÈVES :

À la fin des classes, nous demandons aux élèves de retourner **immédiatement à la maison sans flâner sur la cour de l'école ou en chemin**. La surveillance est assurée pour tous les élèves transportés par autobus. **Des brigadières adultes assurent la sécurité des élèves qui doivent traverser les rues Dablon et de la Loire.**

Les parents qui reconduisent leurs enfants à l'école devront les faire descendre ou les attendre sur le stationnement de la rue Évangéline tout en étant extrêmement prudents lors des déplacements. Le stationnement devant l'école étant réservé aux taxis et au personnel uniquement.

- **Les parents et grands-parents qui viennent chercher leur enfant à l'intérieur, doivent s'annoncer au secrétariat et attendre en avant et ce, seulement à partir de 11 h.**

RÉCRÉATION :

L'élève prend sa récréation à l'extérieur et il doit être vêtu de façon adéquate selon la température. Quand la température est trop maussade (pluie très abondante ou froid extrême), la récréation se prend à l'intérieur.

N.B. Si pour des raisons importantes l'enfant ne peut aller à la récréation à l'extérieur, ***il devra avoir un billet signé des parents et cela pour chaque journée.***

COUR D'ÉCOLE :

Elle est réservée aux enfants et aux enseignants qui surveillent. **JAMAIS on ne doit y circuler en automobile** ou à bicyclette pendant l'horaire scolaire. Les parents qui viennent chercher leurs enfants au service de garde doivent se stationner sur la rue Dablon.

COLLATION:

Nous vous demandons de donner aux enfants une collation composée d'aliments sains tels que fruits, légumes, fromage et yogourt. Les barres tendres et les biscuits ne sont pas acceptés comme collation santé.

Les friandises (gommes, bonbons, graines de tournesol, etc.) ne sont pas permises à l'école à moins d'indication contraire, comme à l'occasion d'une fête spéciale.

EFFETS PERSONNELS :

Le personnel de l'école ne se tient pas responsable de la perte des effets personnels des élèves. **I Pod, MP3, jeux électroniques, cellulaires, sacs à main et autres objets de valeur doivent rester à la maison.** Tout objet de cette nature ou jugé dangereux par un adulte de l'école sera confisqué sur-le-champ et entreposé au bureau de la direction pour une durée indéterminée.

Afin d'éviter toute atteinte à la vie privée d'autrui, toute photo ou enregistrement réalisé par les élèves est interdit.

À moins de la tenue d'une activité spéciale, les bicyclettes, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les espadrilles à roulettes ne sont pas tolérés à l'école; Pour des raisons de sécurité, tous les élèves marchent ou sont transportés en autobus scolaire pour venir à l'école. Lors des sorties à vélo organisées par l'école, les enfants doivent porter un casque.

ABSENCE DES ÉLÈVES :

L'élève qui a besoin de quitter l'école pendant les cours **doit remettre à son titulaire un billet d'autorisation signé de ses parents.** Pour le bien-être de votre enfant, nous vous conseillons de venir le chercher à l'école et de **vous présenter au secrétariat en tout temps.**

Si votre enfant ne peut se présenter à l'école, nous vous demandons de nous en aviser par téléphone le matin dès 7 h 45 et l'après-midi à 12 h 30 au numéro (418) 547-2611 en nous mentionnant le MOTIF DE L'ABSENCE.

Pour plus de sécurité, si de façon exceptionnelle, votre enfant devrait se rendre ailleurs que chez lui ou chez sa gardienne habituelle, il ne pourra le faire sans que nous en soyons avertis par écrit. De plus, afin de sécuriser votre enfant, il importe d'assurer une certaine routine et d'éviter les changements de dernières minutes.

En cas d'absence prolongée, les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail effectué lors de l'absence, de fournir du travail supplémentaire ou de faire reprendre une évaluation ou autres travaux.

VISITE À L'ÉCOLE :

Tout parent ou visiteur doit obligatoirement se présenter au secrétariat ou au bureau de la direction. Aucun parent ou visiteur ne peut circuler dans l'école sans autorisation.

S.V.P. Il est préférable de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction. Le parent qui désire entrer en communication avec un membre du personnel ou la direction peut le faire pendant l'horaire régulier de l'école, en composant le numéro **(418) 547-2611.**

ACCIDENTS À L'ÉCOLE ET ASSURANCE-RESPONSABILITÉ :

En cas d'accident, l'école assure les premiers soins et communique avec les parents. La Commission scolaire De La Jonquière a une assurance responsabilité. Vous recevrez en début d'année, l'information nécessaire pour faire les réclamations au besoin. Conservez ces documents car un délai de 30 jours doit être respecté.

SERVICE DE GARDE :

L'école Marguerite-Belley a un nouveau service de garde depuis août 2013 afin de répondre aux besoins des parents de nos élèves. Une belle équipe d'expérience est là à tous les jours afin de veiller au bien-être de nos amis.

Notre horaire :

Matin	07h00 à 08h00
Midi	11h15 à 12h40
Soir	15h05 à 17h30

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la technicienne au 418-547-2611 poste **3405**.

Veillez prendre note que les règles de vie de l'école s'appliquent également au service de garde.

+

INFORMATION S'ADRESSANT AUX PARENTS :

Les membres du personnel de l'école communiquent régulièrement avec les parents sous forme de lettres ou de communiqués transmis par les élèves ou par le biais de l'agenda.

Nous vous demandons de questionner votre enfant ou de **vérifier dans son sac d'école pour voir s'il aurait à vous remettre de l'information provenant de l'école.**

JOURNÉE DE TEMPÊTE :

En cas de tempête ou autres situations d'urgence, les parents doivent écouter la radio afin de savoir si les cours sont suspendus pour les élèves. Vous pouvez également aller sur le site de la Commission scolaire. **Il n'est pas nécessaire de communiquer avec l'école si l'information a été donnée à la radio.**

MATÉRIEL SCOLAIRE :

Les élèves sont responsables du matériel prêté par l'école tels que manuels scolaires, volumes de bibliothèque, etc. Ils devront s'assurer de le garder en bon état tout au cours de l'année. **Un remboursement sera exigé en cas de perte ou de bris.**

DEVOIRS ET LEÇONS :

Nous comptons sur la collaboration des parents afin d'exercer un suivi scolaire continu auprès de leur enfant en l'accompagnant dans ses devoirs, ses leçons et ses travaux en général. **Nos jeunes ont besoin du support de l'adulte pour se réaliser et pour prendre confiance en eux.**

AGENDA :

L'agenda est un outil de travail et de communication entre l'école et les parents de l'élève. En tout temps, l'enseignant(e) a un droit de regard.